



UNE MAIN TENDUE... LE CŒUR DE RÉNOVATION !

Il serait de bon ton en fin d'exercice et pour un président de dresser un bilan du dynamisme de notre association, de la mise en musique de son projet stratégique associatif, de l'émergence à venir du dossier informatisé de l'utilisateur et du patient, des dossiers multiples engagés pour renforcer nos actions et nos établissements, du succès de son festival, ... mais je n'en ai pas envie.

Non, je voudrais plutôt partager une initiative digne de notre association, qui exprime de façon assez remarquable l'esprit qui nous anime, l'attention portée à l'autre, à sa vulnérabilité. Rénovation se porte donc candidate, s'apprête et se prépare, à accueillir des réfugiés au sein du site de Bellevue.

À l'heure où je vous parle, la confusion est majeure. La solidarité européenne est en berne, des pays sont démissionnaires ou ouvertement xénophobes, bafouant allègrement la convention de Genève, alors même qu'aucun des migrants ne souhaite s'y installer, exhortant à tirer sur eux à balles réelles, et à construire des clôtures comme dans certains pays proches des zones de conflit et pourtant fortement parties prenantes de celui-ci.

Il s'agit à ce jour de la plus grande migration de réfugiés¹ après la Seconde Guerre Mondiale. Plus d'un million de réfugiés sont entrés en Europe en cette fin de cette sombre année 2015. La valse des chiffres, incompréhensible, accentue les fantasmes et les réflexes les plus abjects. Les effets d'annonce sont nombreux et les réalisations rachitiques.

La France s'est engagée pour l'accueil de 30 000 réfugiés (dont 1 500 en situation d'urgence) dans les deux années à venir, là où nos voisins allemands s'engageraient sur près de 800 000, voire 1 million. Mais à ce jour sur les 22 000 réfugiés que l'UE s'était engagée auprès des Nations Unies à accueillir en juillet, seulement 600 ont fait l'objet d'une « réinstallation » ; sur le plan adopté en octobre de « relocalisation » de 160 000 réfugiés, seulement 184 personnes étaient concernées au 16 décembre 2015... « Ces chiffres nous ridiculisent » avoue un diplomate européen.

Mais alors où sont-ils ? Eh bien pour l'essentiel dans les pays limitrophes du conflit syrien : Turquie (près de 2 millions), Liban (plus d'1 million), Jordanie, Irak... à mettre en parallèle avec leur population respective. Et

en Europe, pour l'essentiel en Grèce dont la crise financière n'est pas au fond le principal problème : 97% des réfugiés arrivent aujourd'hui par voie maritime dont 81% supportés par ce seul pays (plus de 815 000 réfugiés sur son territoire en attente de...) ; la moitié vient de Syrie, les autres pour l'essentiel de l'Irak et de la Corne de l'Afrique (Érythrée, Soudan).

Les choses n'avancent pas vite et les situations personnelles s'aggravent, que ce soit à propos des violences et de la prostitution forcée de femmes migrantes mais aussi du retour du « délit de solidarité ». Néanmoins, des mesures et des décisions nationales ont été prises : désignation d'un coordinateur national pour l'accueil des réfugiés en septembre, réforme du système d'asile en novembre, accueil spécifique de personnes en urgent besoin de protection (ressortissants syriens, irakiens et érythréens).

C'est à ces derniers que Rénovation propose d'offrir un hébergement - droit fondamental inscrit dans la convention de Genève - sur notre site de Bellevue, sachant que la sélection des initiatives citoyennes, la coordination et la mise en œuvre des autres actions auprès des réfugiés sont le fait du gouvernement et d'associations spécialisées.

L'initiative en revient à l'équipe des directeurs de Rénovation et je voudrais les remercier tout particulièrement. Mais ce qui a été génial, c'est que cette « main tendue » n'a posé question à personne, ni au niveau des directions des établissements ni au niveau institutionnel. Bien sûr, nous avons discuté des modalités mais en aucune manière remis en cause ou interrogé le bien-fondé de cette initiative.

Voilà, mes chers amis, ce que je voudrais retenir et saluer en cette fin d'année 2015.

Très joyeuses fêtes à tous ! Adieu 2015 !

Vive Rénovation et... 2016 !

Moufid HAJJAR
Président de l'Association Rénovation

1. Réfugié : personne qui a dû fuir la persécution - statut de « Réfugié » selon la convention de 1951 et le protocole de Genève : attribué à toute personne qui craint avec raison d'être persécutée dans son pays d'origine du fait de son appartenance à un groupe social ou ethnique, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques.

LA CITOYENNETÉ AU CENTRE DE RÉADAPTATION : DE LA RÉADAPTATION À LA PLEINE CITOYENNETÉ



Se poser la question de la citoyenneté en psychiatrie est une nécessité car encore aujourd'hui, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et leurs proches sont victimes de préjugés, ce qui nourrit leur processus de stigmatisation. La stigmatisation renforce le sentiment d'isolement, la difficulté d'accès aux droits et au logement. Par extension, la perte de statut social, l'isolement et l'exclusion conduisent à un état de non-citoyen.

Nous verrons que depuis sa fondation, le Centre de Réadaptation tente de redonner à tous un statut et de permettre à chaque patient de quitter cet état de non-citoyen. Les évolutions du Centre de Réadaptation n'ont pas atténué cette préoccupation, bien au contraire.

Aujourd'hui encore les pratiques soignantes sont toujours sous-tendues par la nécessité d'accorder aux patients une place dans la cité. Dans cet article, nous tenterons de rendre compte de cette évolution, au travers notamment de l'évolution de la sémantique pour nommer notre activité. Puis, par l'exploration de quelques pratiques soignantes actuelles, nous illustrerons comment aujourd'hui nous facilitons l'accès à la citoyenneté. Enfin, profitant du thème d'une prochaine conférence de l'Association Rénovation (« Les Pairs aidants ») nous amènerons quelques pistes de ce que pourrait être une pratique de pleine citoyenneté au Centre de Réadaptation.

C'est en 1961 que fût créé le Centre de Réadaptation sous l'impulsion de Jean HASSLER,

président, et à l'initiative du Docteur Michel DEMANGEAT et de Simone NOAILLES, qui étudient ensemble le projet de création d'un réseau de petits foyers de réadaptation sociale pour des jeunes femmes qui émergent d'une période d'hospitalisation psychiatrique. Il s'agit à l'époque de proposer à de jeunes malades une structure d'accueil qui prolonge les soins psychiatriques en dehors de l'hôpital et favorise leur réinsertion scolaire et professionnelle.

Cette création se situe dans la mouvance de la psychiatrie sociale, représentée par la Fédération des Croix-Marine dont le Docteur DEMANGEAT était un des principaux animateurs en Gironde. Elle repose sur le postulat, très novateur au début des années 1960, que les malades mentaux chroniques pouvaient trouver leur place dans la communauté et qu'ils pouvaient être accompagnés dans cette démarche par des structures alternatives à l'hôpital psychiatrique.

Ce nom, aujourd'hui un peu désuet voire connoté, doit s'entendre dans l'esprit de l'époque. C'est-à-dire, selon la définition de JOLIVET :

« La réadaptation peut être définie comme l'ensemble des soins spécifiques s'adressant à des malades pour lesquels, après une période de soins curatifs adéquats, une insertion ou une réinsertion sociale ou professionnelle apparaît comme problématique mais pour lesquels on peut espérer une évolution positive, à moyen terme, afin qu'ils participent de façon libre, spontanée et responsable à toutes les formes de la vie sociale. »

Le Centre de Réadaptation se fonde donc sur l'idée qu'une participation de tous à la vie sociale est possible. Nous verrons dans une seconde partie que cette idée est largement porteuse de sens pour nos pratiques.

Les évolutions sémantiques nous proposent, depuis plusieurs années, de nous situer dans le champ de la réhabilitation psychosociale. D'une manière générale nous pourrions dire qu'elle regroupe un ensemble d'actions, empruntant à de nombreux champs professionnels (médical, social, éducatif), afin d'accompagner la personne souffrant de troubles psychiques vers une autonomie et une indépendance dans la communauté.

LA CITOYENNETÉ AU CENTRE DE RÉADAPTATION : DE LA RÉADAPTATION À LA PLEINE CITOYENNETÉ

(SUITE)

L'Association Mondiale de Réhabilitation (AMPR ou WARP en anglais) énonce en 1996, conjointement avec l'Organisation Mondiale de la Santé, les principaux objectifs et grands axes de la réhabilitation :

- Réduction des symptômes de la maladie mentale et des éventuels effets secondaires des traitements médicamenteux ;
- Développement des compétences sociales ;
- Travail d'information et de lutte contre la discrimination dont sont victimes les personnes souffrant de troubles mentaux ;
- Organisation des actions autour de la place centrale de l'utilisateur ;
- Accompagnement des familles et des proches.

Le mouvement de réhabilitation psychosociale peut, pour certains auteurs, être un prolongement de la psychothérapie institutionnelle. Cependant, nous pouvons constater qu'il peut parfois produire une « forme d'individualisme »¹ voire une certaine « norme à l'autonomie » là où au Centre de Réadaptation, dans la mouvance de la psychothérapie institutionnelle, nous défendons une approche du soin aussi collective qu'institutionnelle, prenant soin du sujet et du groupe. C'est pourquoi, plutôt que les principes énoncés plus haut, nous préférons retenir la définition suivante :

La réhabilitation psychosociale, « c'est l'ensemble des pratiques [...] visant à la sortie du champ psychiatrique, à la participation réelle des malades aux échanges de la société, enfin, l'accès à la citoyenneté totale politique, juridique et économique. [...] Elle] va obligatoirement

nécessiter, à côté de la mise en place de soins à long terme, la prise en compte de facteurs sociaux et de l'attitude de la société à l'égard des malades mentaux » (VIDON, 1995).

Que nous parlions donc de psychiatrie sociale, de réadaptation, de psychothérapie institutionnelle ou de réhabilitation psychosociale, invariablement il est question de la place du sujet dans la société.

Aujourd'hui encore, le projet d'établissement du Centre de réadaptation pose comme principe fondamental l'inscription dans la cité.

Par cela nous entendons participer en tant qu'institution à la vie de la cité mais surtout permettre aux patients du Centre de Réadaptation d'y participer.

Cela commence par le choix de notre implantation géographique : au cœur de la cité. Nous avons poussé cette logique jusqu'à ouvrir notre institution aux citoyens lors d'une fête de la musique en juin 2015 ouverte à tous.

Notre orientation clinique défend également cette position. La théorie psychanalytique favorise le regard particulier porté sur le sujet. Sa singularité est respectée. Le dispositif de soin est donc particulièrement attentif au respect de ses droits, de sa dignité et de son intimité. Et surtout elle favorise avant tout son émergence. Cette conception, dans le cadre d'un travail en institution permet de considérer que le patient contribue de manière indispensable au dispositif, il en est un rouage essentiel. Sans lui et sans sa participation, la machine institution n'a plus de sens.

En étant au cœur de la cité et en encourageant la reconnaissance du sujet, nous pensons ainsi



LA CITOYENNETÉ AU CENTRE DE RÉADAPTATION : DE LA RÉADAPTATION À LA PLEINE CITOYENNETÉ *(SUITE)*

poser les prémices de l'accès à la citoyenneté des patients. Cependant cela doit être soutenu. C'est donc dans la prise en charge tout au long de l'hospitalisation que nous tentons d'accompagner, d'encourager, de renforcer la position citoyenne du patient. Car si de fait il a un statut reconnu de citoyen, l'expression de sa citoyenneté ne va pas de soi.

En premier lieu nous l'aidons à se « rétablir socialement ». Par exemple, le début de la prise en charge est l'occasion de faire le point sur sa situation sociale. Pour certains c'est

ensuite venir créer une passerelle entre extérieur et intérieur. Citons par exemple l'atelier « actualité ». Mohamed TURKI (éducateur spécialisé) qui l'anime toutes les semaines, se pose comme fil rouge à l'accompagnement qu'il propose « de faire surgir les patients à l'extérieur du foyer ». L'atelier permet, dans un cadre sécurisant, de favoriser une réflexion sur leur environnement et d'explorer peu à peu cet environnement. Ils découvrent alors à leur rythme que la cité « offre des possibilités d'être agissant autrement que par le travail ». Les thèmes abordés sont variés et proposés par les



l'opportunité de refaire une carte d'identité perdue, de se mettre à jour auprès de la CPAM, voire d'obtenir une reconnaissance de leur empêchement à travailler par l'obtention d'une aide sociale. Ce principe se décline même sous forme d'ateliers (activité vie sociale) où lors d'un temps collectif il va être proposé de découvrir un dispositif social, culturel ou de soin.

Au cours de la prise en charge nous allons donc favoriser l'accès à la culture et aux activités sociales et sportives, en utilisant les dispositifs de la cité : piscine municipale, bibliothèque municipale, cinéma... Pour les patients les plus en difficulté, cet accès vers la cité se fera progressivement. C'est ainsi que nous permettons en interne l'accès à la culture, au sport, à l'actualité. Certains dispositifs vont

patients. Après une phase de documentation, les patients sont invités à débattre. Chacun pouvant apporter son point de vue et à prendre en considération celui de l'autre. « Il ne s'agit ni de combattre ni de vaincre. » Mais en dehors du débat c'est surtout permettre à chacun d'avoir quelques clefs, quel que soit son niveau, sur les événements et de développer un regard critique.

D'autre part la vie dans un foyer est rythmée par des aspects communautaires, qui impliquent des horaires, une confrontation à un collectif, des règles, une participation à des tâches, à des ateliers thérapeutiques, à des commissions de gestion de la vie institutionnelle.

Elle est également rythmée par des activités

(suite page 5)

LA CITOYENNETÉ AU CENTRE DE RÉADAPTATION : DE LA RÉADAPTATION À LA PLEINE CITOYENNETÉ

[SUITE]

particulières de chaque patient qui peuvent rester reliées à l'extérieur (travail, bénévolat, scolarité, loisirs).

L'émergence et la mise en œuvre des capacités du pensionnaire sont donc suscitées pendant le séjour dans une orientation vers la plus grande responsabilisation et autonomisation possible dans la gestion de son quotidien. La finalité est entre autres de permettre l'accès au logement.

Cette dernière concrétise vraiment une place de citoyen. L'accès au logement permet de se confronter à une réalité sociale à laquelle la prise en charge tente de le préparer : la réalité de gérer un budget, de s'occuper, d'avoir des voisins, un propriétaire... Etape souvent très anxiogène, elle nécessite donc tout notre soutien bien au-delà du temps de l'hospitalisation. C'est pourquoi le service de suite est également un dispositif renforçant et sécurisant l'expression de la citoyenneté des patients.

Si notre pratique apporte un réel soutien à l'expression de la citoyenneté des patients, nous devons pour autant poursuivre ce soutien et l'améliorer existant depuis le début de la création du Centre de réadaptation. C'est pourquoi nous soutiendrons dans les mois qui viennent la création d'une Association d'usagers et d'anciens usagers du Centre de Réadaptation. Elle sera soutenue dans sa création grâce à l'engagement d'un jeune en service civique. Déjà plusieurs patients ont pu exprimer leur intérêt pour ce projet. Elle pourra être le trait d'union entre la vie institutionnelle et la vie de la cité. Elle sera surtout, nous l'espérons, un outil pour favoriser l'expression des usagers tant au niveau des instances du Centre de Réadaptation que de l'Association Rénovation. Dans un idéal, nous souhaiterions que l'association d'usagers puisse être consultée pour tout ce qui concerne le Centre de Réadaptation : budget, démarche qualité, règlement de fonctionnement, hôtellerie, travaux, projet d'établissement...

Peut-être alors nous rapprocherons-nous des concepts développés par l'institut universitaire en santé mentale de Montréal d'une vision clinique de la psychiatrie centrée sur la pleine citoyenneté. Ce dernier est une contraction des concepts de rétablissement et psychiatrie citoyenne.

« Le rétablissement, courant anglo-saxon, met l'accent sur la démarche personnelle de réappropriation du pouvoir des personnes ayant une expérience de vie en lien avec la santé mentale et la reconnaissance de leur savoir expérientiel. »² La personne reprend alors le

contrôle de sa vie sans pour autant guérir.

La psychiatrie citoyenne, concept principalement développé par le Pr ROELANDT en France, va principalement interpeller l'aspect sociopolitique et la démarche collective. Elle agit principalement sur la stigmatisation de la maladie mentale. Comme dans le principe de rétablissement, elle considère comme indispensable la participation de la personne et de son entourage.

La pleine citoyenneté s'appuie donc sur ces deux concepts pour « un enjeu de fond qui est l'égalité des chances devant les droits, qui se traduit par des conditions sociales adéquates et un traitement égalitaire. Le combat pour la citoyenneté ressemble donc à une course à relais. Il s'agit d'abord pour la personne d'avoir une place, c'est-à-dire exister parmi les autres avec les mêmes conditions, pour ensuite avoir sa place, en ayant accès à un logement décent, une occupation valorisante, un revenu et un réseau, contribuant ainsi à la société. Finalement, il s'agit pour la personne d'être reconnue comme sujet, donc capable de singularité et d'autodétermination. Pour cela, il faut d'abord être présent à soi et exister à ses propres yeux ».

Trois grandes orientations guident la pratique psychiatrique vers la pleine citoyenneté :

- Des pratiques cliniques en partenariat avec la personne et les proches ;
- Des pratiques organisationnelles centrées sur le partenariat ;
- Des pratiques politiques centrées sur l'action sociale.

La prochaine conférence de L'Association Rénovation sur les pairs aidants sera pour nous l'opportunité d'interroger ces nouveaux concepts en faveur de la citoyenneté des personnes en souffrance psychique.

L'équipe du Centre de Réadaptation

1. DUPREZ M. : « Réhabilitation psychosociale et psychothérapie institutionnelle », *L'information psychiatrique* 2008/10 (vol. 84), p. 907-912. DOI 10.3917/inpsy.8410.0907

2. Documentation sur la pleine citoyenneté disponible en ligne : http://www.iusmm.ca/documents/pdf/Institut/Pleine_Citoyennete-leger.pdf

VIDON G. : *La réhabilitation psychosociale en psychiatrie*, Editions Frison-Roche, Paris, 1995.

JOLIVET B. : *Parcours, du sanitaire au social en psychiatrie*, Edition Frison-Roche, Paris, 1995.

LA CITOYENNETÉ AU CENTRE DE RÉADAPTATION : DE LA RÉADAPTATION À LA PLEINE CITOYENNETÉ

(SUITE)

Témoignage : Priscilia



La notion de citoyenneté m'évoque que chaque personne a le droit et le pouvoir de changer les choses à son niveau.

Aujourd'hui être citoyen c'est donner sa parole et ses convictions (que ce soit sur l'avenir politique, social, environnemental).

Je n'ai pas l'impression d'avoir un statut de citoyenne différente. Je suis persuadée que mon passage au foyer et mon parcours

m'ont donné envie d'être encore plus citoyenne ; en m'ouvrant plus sur le monde. En me permettant de mieux me connaître, en m'aidant à prendre confiance en moi. Et surtout en me permettant d'avoir un regard critique et du recul envers toute information donnée.

Les dispositifs qui m'ont le plus aidée au foyer ont été l'atelier actualité, la psychomotricité, les stages...

Je pense qu'on peut renforcer la notion de citoyenneté au foyer en communiquant plus là-dessus car j'ai le ressenti que certains pensionnaires ne s'intéressent pas à cette notion.

J'espère beaucoup en la future association des usagers. Elle permettra de faire un lien avec l'extérieur et le foyer et surtout que les anciens pensionnaires puissent parler de leur expérience avec les nouveaux.

Priscilia

